

République française
Département de l'Isère
COMMUNE DE SAINT-AREY

Séance du mardi 18 octobre 2022

Date de la convocation : 05/10/2022

Membres en exercice : 7 *L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne STUTZ,*

Présents : 6

Présents : Anne STUTZ, Gérard JULIEN, Claire MEGIAS, Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ, Bernard GLUSZYK

Votants : 7

Représentés : Caroline CASTILLON

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Caroline CASTILLON

DE_2022_030 - Objet : DM2

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-1425.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	1425.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2051	Concessions, droits similaires	1425.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		1425.00
TOTAL :		1425.00	1425.00
TOTAL :		1425.00	1425.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Fait à Saint Arey, le mardi 18 octobre 2022

Le Maire

RF Préfecture d'Isère
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/11/2022 038-213803612-20221018-DE_2022_030-DE